

**ABONNEMENT**

Par an... 60.00  
 Par six mois... 35.00  
 Par quatre mois... 25.00

Édition Hebdomadaire  
 Pour l'année... 61.00  
 Payable d'avance.

# LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

Bureau: 524 Rue Sussex

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

## LE CANADA

Ottawa et Hull, 17 Mars 1886

### AU PARLEMENT

Après présentation de plusieurs bills, le débat est repris sur la motion de M. Landry. M. Rykert parle. Il dit que les organes du parti ont publié, partout dans l'Ontario, que le gouvernement n'oserait pas prendre un vote direct sur la question de la mort de Riel: c'est bien le contraire, se sont les gents qui n'osent pas, aujourd'hui. Hors du parlement ils ont qualifié l'exécution de Riel de meurtre judiciaire: il leur faut maintenant toutes sortes de papiers pour se prononcer. Ils dénoncent à grands cris l'exécution de Riel; aujourd'hui, ils voudraient amender la motion qui la dénonce carrément et simplement. Les députés canadiens-français qui blâment le gouvernement n'ont pas fait d'objection à la question préalable. Pourquoi les gents s'en plaignent-ils?

Il met M. Cameron en contradiction avec son chef M. Blake qui ne veut pas faire de l'échafaud de Riel un terrain de lutte politique. Il fait constater les discours calmes et dignes de MM. Coursol et Gigault avec les exagérations et les violences de MM. Amyot et Langelier. Il montre les divergences d'opinion qui existent entre les libéraux sur la rébellion: les uns la trouvent justifiable, comme M. Cameron; d'autres comme M. Cartwright ne sont pas de cet avis. MM. Laurier et Langelier auraient pris le mouquet pour la cause des Métis.

M. Rykert cite, à propos de la justice du procès fait à Riel le témoignage de son avocat, M. Fitzpatrick qui s'est déclaré parfaitement satisfait de tous les procédés. Lorsqu'on étudie la cause sans préjugés, il faut en venir à cette conclusion.

On ne se rend bien compte de l'hypocrisie de l'opposition, en cette affaire, qu'en comparant les écrits de ses organes avant et après l'exécution de Riel. Avant, ils le dénonçaient; après, quand ils ont vu moyen d'exploiter sa mort pour gagner le pouvoir, ils ont fait volte face. M. Rykert le prouve en citant leurs dires et leurs écrits. Il procède ensuite à étudier la question de la responsabilité du condamné, s'appuyant sur des autorités légales anglaises.

Il expose ensuite la versatilité du parti libéral qui a courtois successivement les orangistes et les catholiques pour se concilier leurs faveurs. Orangiste lui-même, il sait respecter la croyance des autres, mais on constate, en étudiant l'histoire du pays, que c'est le parti qui a toujours tenté de soulever l'élément catholique contre l'élément protestant. Il regrette que plusieurs bons conservateurs aient cru devoir abandonner leur parti sur cette question, mais il croit que la compagnie de leurs nouveaux alliés ne leur plaira pas. M. Béchard prit la parole après M. Rykert. Il soutient que Riel était fou en matière de religion et de politique; que les Métis étaient parfaitement justifiables de se ré-

volter et qu'ils ne se sont pas soulevés contre l'autorité de la reine, mais contre les infâmes agents du gouvernement au Nord-Ouest. Il compare nos ministres à Cromwell et au prince d'Orange, qui, s'ils n'avaient pas réussi, seraient morts sur l'échafaud comme traitres.

Comme aucun député ministériel ne prenait la parole, et que l'orateur allait mettre la question devant la chambre, M. Laurier se leva et dit que si les députés du gouvernement n'ont pas le courage de défendre leurs convictions et de parler, il parlera. L'exécution de Riel a été généralement condamnée dans la province de Québec. Il est personnellement d'opinion que l'action du gouvernement n'a pas été guidée par des principes de justice, mais par la passion et l'esprit de vengeance. On a mal représenté, à dessein, le mouvement qui a suivi l'exécution. La presse conservatrice d'Ontario tourna immédiatement le dos aux Canadiens Français, qui étaient ses amis depuis vingt-cinq ans et plus; elle ne se contenta pas de blâmer leur action, elle l'âna leurs motifs. Elle les accusa de sympathiser avec Riel simplement parce qu'il était canadien-français, et de vouloir soustraire un criminel à la justice du moment que ce criminel est de leur race. Il dénonce comme des calomnies, les articles du *Mail* contre les Canadiens Français. Nous sommes soumis aux lois et désirant la justice égale pour tous.

Les motifs qui ont inspiré les Canadiens-Français dans leur mouvement sont aussi respectables que les mobiles des réformistes d'Ontario. Les uns comme les autres n'ont en vue que le bien du pays. C'est faux que les chefs des Canadiens-Français aient voulu fonder un parti de race et de religion. Un tel mouvement eut été un suicide, étant données les forces numériques respectives des différentes races en ce pays.

L'agitation dans la province de Québec est venue de la conviction que justice n'avait pas été rendue à Riel, et que le gouvernement devait pardonner aux rebelles parce qu'il avait, lui-même, causé la révolte par sa mauvaise administration.

M. Laurier procède alors éloquemment à justifier la révolte du Nord-Ouest, dont le résultat a été de donner aux Métis ce qu'on leur refusait depuis si longtemps. Il en appelle à tous les hommes de cœur, et demande si des gens dont les justes réclamations ont été non seulement négligées mais refusées, n'avaient pas droit à ce qu'on les traitait avec clémence. Les criminels ne sont pas ceux qui ont combattu et sont morts, mais ceux qui occupent les banquettes du Trésor.

La position prise par M. Laurier sur la motion Landry est toute particulière. Il déplore l'exécution de Riel parce que la révolte des Métis était justifiable. Son discours est une longue défense des rebelles, et il a parlé avec cette éloquence parfaite que chacun se plaît à lui reconnaître. Les vues de l'éloquent député sur la question Riel ne sont évidemment pas celles de MM. Landry, Amyot, Desjardins, Coursol, etc. et les liens qui rallient la vraie suite de M. Blake à la motion Landry ne paraissent pas forts ni durables.

Suivant toute apparence M. Blake ne veut pas construire cette plateforme politique mentionnée dans son discours de London. S'il bâtit une plateforme quelconque, ce ne sera pas précisément sur l'échafaud de Riel, mais sur les griefs des Métis; on peut s'attendre à ce que M. Blake parle dans le même sens que M. Laurier sur la question du jour.

C'est l'honorable ministre de la milice qui reprend le débat cette après-midi.

### DEMENTI

L'*Etendard* d'hier publie, sous le titre "La question préalable et la motion Landry," une communication datée Ottawa 12 mars 1886 et signée "Oscar," du club Lafontaine.

M. Oscar McDonnell, président du Cercle Lafontaine, nous autorise à affirmer que cet écrit ne vient ni de lui ni d'aucun membre du Cercle.

### NOS SAVANTS

L'assemblée annuelle du club des naturalistes d'Ottawa a eu lieu hier. Après l'élection des officiers, le rapport des opérations de l'année fut soumis. Les affaires sont prospères; quatorze nouveaux membres ont été élus, entre autres M. l'abbé Provancher, du Cap Rouge, P. Q., comme membre correspondant. Le club a fait trois excursions, à Meech's Lake, à Long Island et à Britannia. Les excursions régulières du samedi se sont continuées tard, l'autome dernier, et ont très bien réussi.

La bibliothèque du club a été augmentée notablement. Depuis le onze janvier, des lectures ont été données par le club, chaque lundi soir, et le nombre plus considérable de personnes qui y assistent montre l'intérêt croissant que le public attache aux travaux de ce club. Il y a eu trois lectures du Président et une de M. Fletcher sur l'ontologie, une sur la minéralogie par le Rév. Père Marsan, au Collège d'Ottawa; d'autres sur l'ornithologie et la botanique par MM. Scott, Macoun et Whyte.

Le club des naturalistes est, de jour en jour, plus considéré et mieux apprécié. Il le mérite.

### DECISION

A Montréal, dans une cause de Chalifoux vs le Pacifique Canadien, Son Honneur le juge Mathew a décidé qu'une compagnie de chemin de fer est responsable, envers les voyageurs sur la ligne, des dommages causés par suite d'un dérèglement ou de la rupture d'un rail de sa voie, même s'il est prouvé que ce rail était d'une bonne qualité et que cette rupture ne puisse s'expliquer que par le changement subit de la température.

### FOU DANGEREUX

Un nommé Pierre Leroy, émigré de France à Québec, où il s'est rendu célèbre par ses tentatives de réformer l'enseignement, par des écrits excentriques, puis par des actes éclatants de folie, se présenta hier à l'archevêché de Québec disant qu'il voulait tuer Mgr Taschereau. On le fit arrêter. Le malheureux a la manie de faire la guerre à Mgr Taschereau et à l'Université Laval, qu'il dénonce comme les ennemis de Dieu et de son église. Il écrit facilement et il a publié récemment un pamphlet volumineux plein de dénominations et de prophéties.

**"Le meilleur est le meilleur Marché."**  
 EN CONSEQUENCE, ALLEZ CHEZ  
**Pittaway & Jarvis**  
 PHOTOGRAPHES SUPERIEURES  
 Nous donnons la meilleure valeur pour votre argent.  
 Etude: 117 Rue Sparks, Ottawa.

**Les Libéraux-Conservateurs**  
 Listes des Voteurs—Acte des franchises.

Qui sont qualifiés comme Voteurs dans les Cités.

Toutes personnes du sexe masculin âgées de 21 ans, sujettes britanniques par naissance ou naturalisation, et possédant quelque chose de qualifications suivantes:

1. Tout propriétaire ou occupant d'une propriété immeuble, soit de son propre chef ou du chef de sa femme, évaluée à \$300.

2. Tout locataire payant un loyer de \$2 par mois ou de \$20 par année.

3. Toute personne retirant un revenu de \$300 par année ou de \$6 par semaine de ses gages, de son commerce, de sa profession ou de placements faits en Canada.

4. Toute personne qui est le fils, le beau-fils, le petit-fils ou le gendre d'un propriétaire de la valeur de \$300 et plus.

Tous ceux qui sont favorables au parti Libéral-Conservateur et dont le nom n'est pas encore sur les listes électorales malgré qu'ils possèdent une ou plusieurs des qualifications ci-dessus, sont priés d'envoyer immédiatement leurs noms et prénoms, adresse, la rue de leur qualification à l'un des messieurs dont suit la liste:

QUARTIER VICTORIA—C. Gagné, rue Wellington, ou P. S. McKenzie, 167 rue Cambridge.

QUARTIER WELLINGTON—C. Magee, 24 rue Sparks.

QUARTIER ST. GEORGES—Thomas Birkett, rue Rideau.

QUARTIER BY—P. H. Chabot, rue Sussex.

QUARTIER OTTAWA—Wm. McEvel, rue de l'Eglise, ou Chas. Desjardins, chevin, 85 rue Water.

Ou à D. O'Connor, président de l'association Libérale-Conservatrice.

J. W. McRae, Association Libérale-Conservatrice des Ouvriers, 531 rue Albert.

Oscar McDonnell, le Cercle Lafontaine, rue Rideau.

En s'adressant à l'un ou l'autre de ces messieurs, on pourra obtenir toutes les informations désirées et des formulaires imprimés.

Que chaque conservateur n'oublie pas de se faire porter sur la liste électorale avant la fin de février.

Qu'on ne l'oublie pas! Qu'on ne l'oublie pas!

**G. J. Labelle,**  
 Huissier de la Cour Suprême, B  
 RUE BRITANNIA,  
 HULL,  
 Ottawa, G. E. 1253

Faites l'essai de la VALERIA. C'est la meilleure pour usage contre la chute de cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER Pharmacieur. 404 Sussex

## LA CONCURRENCE

EST LA  
**VIE DU COMMERCE**

**3,000**

**PIECES D'INDIENNES**

A vendre en Mars et Avril

Le plus grand assortiment, les meilleurs patrons, et le meilleur marché d'Ottawa.

**NOUVEAUX ET JOLIS PATRONS**  
 A 50c. la verge et plus.

**PLUS DE 50 CAISSES**

De Nouvelles et Jolies Marchandises, que nous avons importées directement de FRANCE, D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS.

Termes COMPTANT.  
**D. GARDNER & CIE.,**  
 66 & 68 Rue Sparks

## U. VEZINA

Magasin d'Épicerie  
 PAR EXCELLENCE.

Le soussigné informe le public en général qu'il vient de faire de

Grandes Améliorations  
 A son établissement, au

**No 172**  
 Coin des rues Dalhousie et Water.

Mon stock d'épicerie est maintenant des plus complets et des mieux assortis.

Vous trouverez à ce magasin tous les Sirops Calmants et Médicines Patentées des meilleurs maîtres de l'Europe, Montréal et des États-Unis.

Mes dépenses d'administration sont très minimes, conséquemment les effets sont vendus à

**20 POUR CENT**  
 Meilleur marché qu'ailleurs  
**U. VEZINA,**  
 172 rue Dalhousie, Ottawa.

## AVIS

CHANGEMENT DE DATE

La date depuis laquelle on pourra voir les plans et devis se rapportant à

**L'ECOLE D'INFANTERIE**

—  
 London, Ont.

est par les présentes changée à MARDI, le 23 Mars courant, et la date de la réception des soumissions est retournée jusqu'à Mercredi, 7 Avril prochain.

Par ordre. **A. GOBELL,** Secrétaire  
 Ministère des Travaux Publics,  
 Ottawa, 12 Mars 1886

**A LOUER**  
 Un magnifique logement, au No. 28 rue Cathcart. Possession immédiate. Pour les formations s'adresser au No. 42, rue Cathcart.



## DIPHTEBINE

ANTI-DIPHTEBRIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes

**LA DIPHTEBINE VAINCUE:**  
 Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables, et dignes de foi attestent l'efficacité véritablement étonnante de ce remède.

Préparé par le

**DR N. LACERTE,**  
 LEVIS, P. Q.

Prix: 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

**EN DEPOT CHEZ**  
**ELZEAR ALABRIE,**  
 71 Rue Bolton, Ottawa

juill 1884

Tous ont éprouvé l'efficacité de ce remède sur les hémorrhoides. C'est pourquoi, nous recommandons à nos lecteurs de se procurer ce remède. **HEMORRHOÏDES—HANNON'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA**